



MAIRIE DE FRAGNES
64 rue du Bourg - 71530
e-mail : mairie.fragnes@wanadoo.fr
Tél. : 03 85 45 73 56
Fax : 03 85 45 75 21

COMMUNE DE FRAGNES

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

12 avril 2011

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 12 avril 2011 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents :

Mmes BAILLY - CHANUSSOT- DECHAUME - PARIS -
MM. FICHOT — PASCAL - PION – REGNAULT

Absents excusés :

M. STAPHANE pouvoir dûment établi à M. GONNOT
M. GAUDRAY pouvoir dûment établi à M. PASCAL
Mme NOTTIN pouvoir dûment établi à M. PION

Absent : M. PENNETIER

Secrétaire de séance : Marie-Annick Chanussot

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du 22 mars 2011

Ordre du jour :

1. Comptes Administratifs 2010

Rapporteur : F. PARIS

◆ Commune

Excédent de fonctionnement : 213 686.89 €

Excédent d'investissement : 168 728.65 €

Retrait du Maire et mis au vote. Adopté à l'unanimité.

◆ Assainissement

Excédent d'exploitation : 64 340.39 €

Excédent d'investissement : 245 108.93 €

Retrait du Maire et mis au vote. Adopté à l'unanimité.

2. Comptes de Gestion 2010

◆ Commune

Le compte de gestion 2010 dressé par le receveur municipal est déclaré conforme au compte administratif 2010.

◆ Assainissement

Le compte de gestion 2010 dressé par le receveur municipal est déclaré conforme au compte administratif 2010.

3. Budget Assainissement 2011

Section d'exploitation équilibrée à 91 950 €

Section d'investissement équilibrée à 252 900 €

Le budget assainissement 2011 est adopté à l'unanimité

4 . Aménagement de la rue du Gros Buisson : Validation choix du candidat à la mission de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Gros Buisson, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du choix de la Commission d'Appel d'Offres concernant la mission de maîtrise d'œuvre.

Après sélection des dossiers, plusieurs candidats ont été auditionnés et le cabinet d'architecture suivant a été retenu :

Architectes-paysagistes
GOUTTEBARGE – JEZIOROWSKI
71200 LE CREUSOT

Montant de la mission : 20 110 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le choix de la commission d'appel d'offres
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au marché

5. Modification du PLU : prescription de l'enquête publique

Dans le cadre de la procédure de modification du PLU décidée par délibération en date du 14 décembre 2010, Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obligation d'une enquête publique préalable à l'approbation du projet.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Fragnes pour une durée de 31 jours du 09 Mai au 09 juin 2011.

Monsieur Daniel ALADAME a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur ou à la mairie de Fragnes.

Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu en mairie les :

- lundi 09 mai 2011 de 9 à 12 H 00,
- vendredi 20 mai 2011 de 14 h à 17 h,
- jeudi 09 juin 2011 de 14 h 30 à 17 h 30.

6. Halte-Nautique : tarifs stationnement et mise en place d'une taxe de séjour

Rapporteur : D. FICHOT

◆ Tarifs stationnement bateaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de stationnement des bateaux pendant la saison estivale 2011 (dates précisées par avis batellerie) comme suit :

TARIFS ETE	
Eau et Electricité inclus	
LONGUEUR BATEAUX	TARIFS A LA NUITEE
Jusqu'à 14.99 m	6.50 €
de 15 m à 19,99 m	7.50 €
de 20 m à 29.99 m	16.50 €
supérieur à 30 mètres	25 €
BATEAUX HOTELS	32 €

◆ Taxe de séjour

Conformément aux termes de l'article L2333-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant que la commune réalise des actions de promotion en faveur du tourisme au travers de sa halte nautique, cette dernière a la possibilité d'instaurer une taxe de séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'instaurer une taxe de séjour
- D'appliquer la taxe de séjour à toute embarcation stationnant à la halte nautique
- De fixer le tarif à 0.20 € par nuitée et par personne
- D'exonérer de plein droit les enfants de moins de treize ans
- De modifier la régie de recette « stationnement Bateaux » pour percevoir ladite taxe

◆ Nouveau mode de paiement :

Le paiement par carte bleue sera proposé aux usagers de la porte verte et de la halte-nautique dans le courant de la saison.

7. Convention-cadre Centre de Gestion

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'ensemble des missions obligatoires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, financées par une cotisation de 1% assise sur la masse salariale des agents.

D'autres missions facultatives payantes peuvent être effectuées par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire, à la demande de ses collectivités territoriales partenaires : Emplois temporaires, Conseil en recrutement, Services paies, Conseil en Gestion des Ressources Humaines, Retraite, CNRACL Médecine préventive, Aide à la valorisation et au traitement des archives ...

Le Centre de Gestion de Saône-et-Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, à ces missions facultatives.

La convention est adoptée à l'unanimité.

8. Demandes de subvention

Rapporteur : D. FICHOT

ALDN :

Soirée country 16/04

Demande de subvention de 500 € et la gratuité de salle

Soirée théâtre 07/05

Demande de subvention de 500 € et la gratuité de salle

Subventions et gratuité de salle adoptées à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Maison des jeunes :

Le camp de vacances en Ardèche est très demandé. 17 demandes pour 12 places disponibles. Mélissa propose 2 semaines de camp pour satisfaire toutes les demandes mais avec fermeture de la maison des jeunes pendant cette période.

Acceptation par le conseil municipal

- Projet de jardin solidaire : en cours de négociation.

- Point sur le procès en cours (inondations au bassin) :

Lecture du compte-rendu de l'expert envoyé au tribunal administratif

- Marché du dimanche matin

Plusieurs demandes de commerçants (producteurs de fromage de chèvre, Fleurs de Gergy)
Accord du conseil municipal

- Personnel administratif :

Départ d'un adjoint administratif le 15/05 à la mairie de Saint-Rémy.

Remplacement à partir du 06/06 par une candidate ayant suivi la formation des secrétaires de mairie.

Pot de départ prévu le vendredi 13/05 à 17 h.

- Rappel de la vente de fleurs par Loup Kids le 30 avril prochain.

- M. PASCAL

A la dernière réunion du SIEEAC, proposition d'une convention pour que le réseau d'assainissement soit raccordé à la station d'épuration de L'auzin

- M. FICHOT

Bilan sur le fonctionnement de l'école de musique

Compte-rendu de la 1^{ère} répétition du Conte Musical

- SPA : Rappel du N° de portable 06.80.00.76.00 du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Relais-Vélo :

Un rendez-vous est fixé pour la signature de la convention entre la commune, le relais-vélo et le garage Cyprés pour le service de location de voiture.

Fin de séance à 22 h 45